



COMMENTAIRE DE JURISPRUDENCE NUMÉRIQUE APERÇU MENSUEL, JUILLET 2021, VOL. 122

**Des expertes et experts renommé(e)s commentent la
jurisprudence actuelle de manière précise et exacte.**

DROIT DE L'INFORMATIQUE

BÜPF: Messaging-Dienste nur beschränkt mitwirkungspflichtig

Das Bundesgericht weist den Dienst ÜPF bei der Fernmeldeüberwachung am Beispiel Threema in die Schranken

Jonas D. Gassmann / Delia Fehr-Bosshard

Das Schweizerische Bundesgericht bestätigt, dass die Threema GmbH mit ihrem Instant-Messaging Dienst und der Internettelefonie keine Fernmeldedienste anbietet. Damit schränkt es die Mitwirkungspflichten der Anbieterinnen von OTT-Diensten bei der Überwachung des Fernmeldeverkehrs ihrer Nutzer ein und weist den Dienst ÜPF in die Schranken.

Commentaire de l'arrêt du : Tribunal fédéral [2C_544/2020](#) du 29 avril 2021
Publié le 22 juillet 2021

DROIT DES SUCCESSIONS

Beendigung der Willensvollstreckung nach Realteilung

Alexandra Hirt

Das Mandat des Willensvollstreckers endet grundsätzlich mit dem Vollzug der Teilung und der Erstattung der Schlussabrechnung. Die Realteilung eines Nachlasses erfordert die Zustimmung aller Erben, nicht aber die Unterzeichnung eines Teilungsvertrages.

Commentaire de l'arrêt du : Tribunal fédéral [5A_707/2020](#) du 16 mars 2021
Publié le 30 juillet 2021

Conflit de compétence successorale ratione loci et domicile fictif

Delphine Pannatier Kessler

Le Tribunal fédéral confirme les principes applicables à la détermination du dernier domicile en cas de conflit positif de compétence à raison du lieu dans un litige successoral. Comme de coutume, les faits sont déterminants. Encore faut-il les porter à la connaissance des tribunaux. Les documents officiels tels qu'attestation de domicile ou autres constituent des indices sérieux de domicile sans toutefois être décisifs. L'assurance-maladie et le lieu de la prise en charge médicale du de cujus à la fin de sa vie sont aussi des indices non négligeables.

Commentaire de l'arrêt du : Tribunal fédéral [5A_419/2020](#) du 16 avril 2021
Publié le 29 juillet 2021

DROIT DU TRAVAIL

Arrêt du Tribunal fédéral [4A_638/2020](#) du 7 mai 2021

Stéphanie Fuld

Le Tribunal fédéral rappelle les conditions du licenciement abusif et arrive à la conclusion que les motifs invoqués par l'employeur ne correspondent pas aux motifs réels qui ont fondé le licenciement.

Commentaire de l'arrêt du : Tribunal fédéral [4A_638/2020](#) du 7 mai 2021
Publié le 30 juillet 2021

Arrêt du Tribunal fédéral [4A_429/2020](#) du 5 mai 2021

Stéphanie Fuld

Le Tribunal fédéral rappelle les conditions d'application de la « théorie de la double pertinence ». Le juge qui réalise qu'il n'y a pas de contrat de travail, doit rejeter la demande par une décision au fond revêtue de l'autorité de chose jugée et non rendre un nouveau jugement sur la compétence.

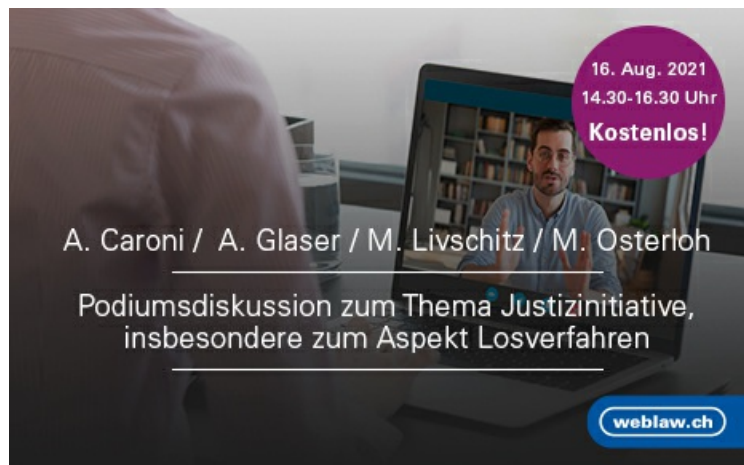
Commentaire de l'arrêt du : Tribunal fédéral [4A_429/2020](#) du 5 mai 2021
Publié le 30 juillet 2021

Arrêt du Tribunal administratif fédéral [A-2633/2020](#) du 7 mai 2021

Stéphanie Fuld

Le Tribunal administratif fédéral fait une analyse exhaustive des conditions à respecter dans le cadre du licenciement d'un employé soumis à l'Ordonnance sur le personnel de la Confédération (OPers).

Commentaire de l'arrêt du : Tribunal administratif fédéral [A-2633/2020](#) du 7 mai 2021
Publié le 30 juillet 2021



DROIT PÉNAL

Enregistrer une conversation avec un agent de police : punissable?

Fabian Teichmann / Léonard Gerber

Au sens de la nouvelle jurisprudence du Tribunal fédéral, une conversation n'est pas publique en vertu de l'art. 179ter CP lorsque, au regard de l'ensemble des circonstances, ses participants s'entretiennent dans l'attente légitime que leurs propos ne soient pas accessibles à tout un chacun. Il n'a aucune importance que la conversation soit conduite en l'exercice d'une fonction officielle, en l'occurrence entre un agent de police et un prévenu.

Commentaire de l'arrêt du : Tribunal fédéral [6B_943/2019](#) du 7 février 2020 publié en tant qu'ATF 146 IV 126
Publié le 22 juillet 2021

LP

Definitive Rechtsöffnung für im Pfändungsverlustschein aufgenommene Betreibungskosten

Milena Grob

Das Bundesgericht stellt in einem zur Publikation vorgesehenen Entscheid klar, dass im Rahmen einer laufenden Betreibung über die Kosten einer bereits abgeschlossenen Betreibung befunden werden kann und für die im Pfändungsverlustschein aufgenommenen Betreibungskosten definitive Rechtsöffnung erteilt werden kann.

Commentaire de l'arrêt du : Tribunal fédéral [5A_446/2020](#) du 30 avril 2021, destiné à publication
Publié le 30 juillet 2021

Les nouveautés juridiques les plus récentes sont résumées pour vous dans les Blogs.

DROIT DE LA FAMILLE ET DROIT DES PERSONNES

Eingriff in das Existenzminimum bei Schuldneranweisung
Jean-Michel Ludin

DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Happy-Cola / Happy Cola (fig.)
Mara Mosset

DROIT DE LA PROTECTION DES DONNÉES

Interkantonaies Öffentlichkeitsprinzip?
Dominik Kawa

L'accès au dossier d'une procédure pénale administrative
Célian Hirsch

Risque sérieux aux intérêts nationaux par l'accès aux listes de projets de Crypto AG approuvés par l'ASRE
Kastriot Lubishtani



DROIT DES CONTRATS

Quel droit à l'information ?
Célian Hirsch

DROIT DU BAIL

Le fardeau de la preuve en cas d'augmentation massive du loyer initial
Camille de Salis

DROIT PÉNAL

L'extradition pour délit d'initié secondaire (art. 154 al. 3 LIMF)
Ariane Legler

Peine pécuniaire et lex mitior : le nouveau droit n'est pas plus favorable - vraiment ?

Camille Perrier Depeursinge

Les conditions de la libération conditionnelle de l'internement

Kastriot Lubishtani

LP

Voraussetzung der Ausschöpfung der nützlichen Rechtsmittel gilt auch für internationale Schiedsverfahren

Michael Feit / Francesca Valentina Borio



PROCÉDURE EN DROIT PUBLIC ET DROIT ADMINISTRATIF

Le parc éolien de Sainte-Croix

Tobias Sievert

PROCÉDURE PÉNALE

Entsiegung im Strafverfahren; Verkehr mit Anwälten (Art. 264 Abs. 1 lit. d StPO)

Martin Rauber

L'exploitabilité des découvertes fortuites faites en mettant sur écoute le parloir d'une prison

Marion Chautard

Le droit du ministère public de recourir contre les décisions relatives à des mesures de substitution à la détention avant jugement

Camille Montavon

EDITIONS WEBLAW

Le CJN rassemble des commentaires de jurisprudence rédigés par plus de 100 spécialistes, issus d'une trentaine de domaines juridiques. Les commentaires des experts font l'objet d'une évaluation par les pairs qui, réalisée par une rédaction renommée, permet de garantir un niveau de qualité élevé.

Outre les commentaires d'experts, le CJN abrite également des articles de blog. La responsabilité de ces articles incombe aux auteurs et propriétaires des blogs - [Liste des blogs](#)

Le CJN est proposé individuellement et dans le cadre du portail d'informations et de recherches Push-service des arrêts. Les commentaires peuvent être cités par une proposition de citation et des notes marginales.

Statistique :

Nombre d'accès au Push-Service des arrêts : 10255

Informations et impressum :

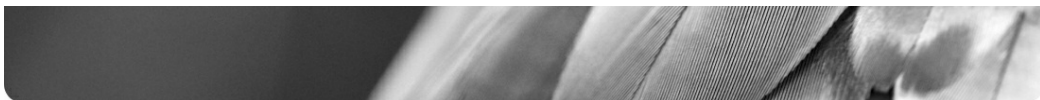
info@weblaw.ch | T +41 31 380 57 77

ISSN 1663-9995. Editions Weblaw.

Inscription et changement d'adresse : Login à <https://register.weblaw.ch>. En suivant les onglets «Modifier ses données personnelles» et ensuite «Adresse mail» il est possible de changer son adresse e-mail ou d'annuler l'abonnement à la newsletter du Push-Service des arrêts.

Prière de ne pas répondre à cet e-mail. Si vous désirez prendre contact avec nous, veuillez utiliser les données de contact indiquées.

<https://cjn.weblaw.ch>



Weblaw SA | Schwarztorstrasse 22 | 3007 Berne
T +41 31 380 57 77 | F +41 31 380 57 78 | info@weblaw.ch

weblaw.ch